



COMMUNIQUE DE PRESSE

Hendrik Bogaert dans l'erreur ?

Ces derniers jours, la plupart des médias ont repris les déclarations d'Hendrik BOGAERT (CD&V), le nouveau Secrétaire d'État à la Fonction publique et à la Modernisation des Services publics, concernant l'évaluation annuelle des fonctionnaires fédéraux.

Selon l'UNSP, le nouveau Secrétaire d'État réagit trop vite.

Timing inapproprié

Difficile de faire une évaluation des fonctionnaires en pleine réforme de l'Administration. Pour l'UNSP, le nouveau Secrétaire d'État a encore une connaissance insuffisante du dossier et ne tient pas compte de la situation du SPF Finances qui comprend quasiment la moitié des fonctionnaires fédéraux.

Pas de concertation syndicale digne de ce nom

Le nouveau Secrétaire d'État a eu des contacts informels avec les syndicats traditionnels. L'UNSP n'a pas été contactée dans le cadre de ce dossier. Au sein du SPF Finances (au sein duquel l'UNSP est représentative), il n'y a jamais eu de concertation syndicale digne de ce nom. Le 6 décembre 2011, une présentation du projet des cercles de développement a eu lieu (sans contacts informels préalables) et dès le lendemain démarrait la formation des évaluateurs, sans avoir eu un espace de négociations ! Est-ce le nouveau style de dialogue social annoncé dans l'accord gouvernemental ?

Lourdeur administrative

Le système d'évaluation au sein de l'Autorité fédérale (qui porte le nom de cercles de développement) sera vraisemblablement, au sein du SPF Finances, un futur échec bureaucratique.

La lourdeur du système [non seulement un minimum de 4 entretiens par cycle, mais pour chaque entretien 4 moments doivent être respectés et 8 étapes par entretien sont recommandées] est particulièrement inadaptée à la situation catastrophique de certaines administrations, notamment à cause du personnel nettement insuffisant !

Point de vue de l'UNSP

L'UNSP-Secteur Finances n'est en principe pas opposée à un système d'évaluation, pour autant que l'évaluation se passe dans le cadre d'un dialogue constructif entre l'évaluateur et l'évalué et pour autant que lors de la mise en place effective, l'évaluateur et l'évalué soient suffisamment formés et que les modalités pratiques soient négociées au préalable avec les organisations syndicales représentatives.

En outre, le système d'évaluation ne peut pas apporter une trop grande charge administrative aux utilisateurs.

C'est la raison pour laquelle l'UNSP propose une période d'évaluation de trois ans avec une période de remédiation d'un an.

L'UNSP est une organisation syndicale apolitique agréée auprès de tous les services publics et peut exercer les prérogatives fixées à l'article 16 de la Loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre l'Autorité et les syndicats de son personnel (Communication du SPF Chancellerie du Premier Ministre publiée au MB du 16 avril 2008).

L'UNSP est une organisation syndicale représentative pour siéger au Comité de Secteur II - Finances, en vertu de l'article 8, § 1er, 2°, de la Loi du 19 décembre 1974 [Avis de la Ministre de la Fonction publique publié au MB du 24 novembre 2010]

NUOD sector Financiën – UNSP secteur Finances

Nederlandstalig secretariaat

Viaductdam 98 - 2060 Antwerpen

@: nuod.financien@telenet.be

☎ 0032 – (0)3.226.28.01 📠 0032 – (0)3/231.11.70

WEBSITE: <http://www.nuod-financien.be>

Secrétariat francophone

Rue des Colonies, 18-24 Bte 4 - 1000 BRUXELLES

@ : unsp.fin@unsp-finances.be

☎ 0032 – (0)2 - 218.16.59 📠 0032 – (0)2 - 217.99.71

SITE WEB: <http://www.unsp-finances.be>